

Département du Lot
Commune de Marcilhac-sur-Célé

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi dix-sept décembre 2020 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2020.

Présents : M. Jean-François Blum, Mme Véronique Jourdan, M. Eric Laville, M. Laurent Le Moing, M. Henri-Paul Lieurade, Mme Carine Le Lourec, M. Jean-Paul Mignat, M. Basile Rousseaux, Mme Sandra Zographos.

Absents excusés :

Michel Nadal - Procuration à Jean-Paul Mignat

Michel Delpech - Procuration à Henri-Paul Lieurade

Secrétaire de séance : Mme Sandra Zographos

Le Conseil approuve à l'unanimité la rédaction du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2020.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant au Conseil Municipal le grand ami de la commune que fut Jean-Jacques Raffy décédé récemment. Il demande ensuite de respecter une minute de silence à sa mémoire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Voter une délibération au conseil municipal.
- 2- Abonnement à « Dire Lot ».
- 3- Le point sur les chats et chiens.
- 4- Abbaye : convention avec le Grand-Figeac simulation de financement.
- 5- Soutien de la motion Gare de Figeac et d'Assier.
- 6- Le point sur le « Barrage à clapets ».
- 7- « Ô la belle vie » en tournage à Marcilhac en janvier.
- 8- Le point sur le site internet.
- 9- PLUI et état des lieux des terres exploitables non entretenue et des maisons en état d'abandon ou en ruine.
- 10- Adhésion au service « RGPD » (Règlement Européen de Protection des Données) du CDG46 et nomination du CDG46 comme DPD (Délégué à la Protection des Données) de la commune. Nomination d'un RIL (Réfèrent Informatique et Liberté) auprès du CDG46.
- 11- Questions diverses.

1- Voter une délibération au conseil municipal

Le Maire donne lecture au Conseil des différents textes de lois régissant les compétences propres au Conseil Municipal ainsi que celles du Maire. Il détaille également les conditions de vote pour les différents modes de scrutins qui peuvent s'appliquer lors d'une séance de Conseil Municipal.

2- Abonnement à « Dire Lot »

Le Maire fait part d'une lettre émanant de la direction du magazine « Dire Lot » expliquant les difficultés financières dans laquelle se trouve cette revue à la suite des événements récents les privant des recettes publicitaires habituelles.

Le Directeur de cette publication propose à toutes les communes lotoises de s'abonner à un prix préférentiel.

Le Conseil après en avoir délibéré suggère à ses membres de s'abonner à cette revue très enrichissante en ce qui concerne la culture du Quercy, mais ne juge pas nécessaire de s'abonner.

Résultat du vote : 2 pour l'abonnement, 9 contre

3- Le point sur les chats et chiens

Un rappel à la loi va être fait auprès de tous les propriétaires de chiens supposés dangereux. M. Boris Mesrine, de l'association Terra de Tara, est allé visiter les propriétaires de 2 chiens au lieu-dit le Mas de Cornio. Un rapport a été établi et le nécessaire sera fait afin que les animaux soient classifiés par un vétérinaire. L'expertise sera transmise à la Mairie.

La propriétaire des chiens de type Rottweiler, sur les hauts de Palhiès, sera également informée de ses devoirs, les chiens en question n'étant pas, à ce jour, déclarés en mairie.

Pour les chats, une stérilisation peut être envisagée en partenariat avec une association de protection des animaux (Fondation B. Bardot ou autres).

La possibilité d'un accueil pour chats, animé par des bénévoles du village et l'association Terra de Tara a été évoquée.

4- Abbaye : convention avec le Grand-Figeac simulation de financement

M. le Maire explique au Conseil que le travail de M. Delpech auprès des élus du Grand-Figeac a porté ses fruits.

Lors de sa dernière séance, le conseil communautaire a mandaté son Président pour signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune de Marcilhac et le Grand Figeac.

Une première réunion de mise au point doit avoir lieu le 18 décembre afin d'en peaufiner les clauses.

Le Maire distribue « un plan de financement prévisionnel type » aux membres du Conseil, montrant clairement l'intérêt financier de la commune en cas de « convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ».

Le Maire, ayant également besoin d'une délégation du Conseil Municipal pour signer cette convention, soumet ce projet au vote :

Le Conseil unanime autorise le Maire à signer la « convention de maîtrise d'ouvrage déléguée » avec le Grand-Figeac.

5- Soutien de la motion Gare de Figeac et d'Assier

Le Maire explique au Conseil les projets néfastes au trafic voyageur concoctés par la Direction de la SNCF concernant principalement les lignes Toulouse - Figeac - Brive et Figeac-Aurillac.

Le Conseil Communautaire s'est récemment prononcé sur le sujet et :

- S'oppose à la dégradation organisée du service public ferroviaire par SNCF Réseaux
- Demande le rétablissement du fonctionnement normal de la ligne Toulouse-Figeac-Brive afin de remettre en service la ligne Figeac-Aurillac
- S'oppose à la suppression d'un poste de réserve à Gramat et à Assier
- S'oppose à la fermeture de la gare d'Assier les week-end et les jours fériés
- S'oppose à la suppression de chef de service et de réserve en gare de Capdenac-Gare.

Le Conseil Municipal de Marcilhac, à l'unanimité, soutien cette motion et charge M. le Maire d'en faire part au Président du Grand-Figeac.

6- Le point sur le « Barrage à clapets »

M. le Maire fait part au Conseil de l'avancement des démarches de contrôle juridique concernant la possibilité de cession du barrage pour l'euro symbolique au meunier de Marcilhac.

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de l'avocat conseil de la commune concernant le déclassement de l'ouvrage pour pouvoir l'aliéner.

La réponse de celui-ci est qu'à son « sens la réponse doit être affirmative ».

... « Par suite, la suppression de cet ouvrage ne se conçoit que si celui-ci ne remplit plus de fonction pour la satisfaction des besoins du public ou pour la satisfaction des besoins d'un service public.

A l'exclusion donc de la passe à canoës, tel est le cas de l'ouvrage hydraulique puisque celui-ci, conçu à l'origine pour la satisfaction d'un plan d'eau à usage d'activités nautiques et de baignades, ne remplit plus cette fonction et qu'il n'a plus d'utilité que pour la satisfaction d'un besoin privé. »

M. le Maire redit au Conseil qu'une lettre concernant la cession du moulin parviendra rapidement au meunier M. Thamié, après visa du conseil juridique, afin de commencer à débloquer la situation.

7- « Ô la belle vie » en tournage à Marcilhac en janvier.

M. le Maire a reçu en Mairie une lettre de Grand Angle Production l'informant de leur intention de tourner une séquence de l'émission télévisée « Ô la belle vie » à Marcilhac entre les 4 et 6 janvier.

Cette émission, consacrée à la découverte du territoire occitan, est diffusée chaque dimanche sur l'antenne de FR3 Occitanie à 12h55 et chaque jeudi à 8h10 sur l'antenne nationale de France 3.

8- Le point sur le site internet de la commune

Laurent Le Moing, en charge du dossier, demande son avis au conseil sur le mini site qu'il est en train de créer et qui devrait voir le jour en début d'année.

Il souhaite que chaque responsable de commission fasse une synthèse de son activité et y joigne une photo.

9- PLUI et état des lieux des terres exploitables non entretenues et des maisons en état d'abandon ou en ruine.

Véronique Jourdan a assisté, le 9 décembre, à une réunion du Grand-Figeac.

Il y était question du diagnostic du PLUI et il y a été demandé que les différents conseils de la Communauté de Communes du Grand Figeac remplissent un cahier d'intentions avant la fin janvier. (Cahier consultable en mairie).

Jean-François Blum souligne l'importance de ce document et soulève l'intérêt de ce questionnaire et des sujets évoqués.

Il a été décidé de créer un groupe de travail spécifique sur ce sujet auquel participeront : Jean-Paul Mignat, Véronique Jourdan, Jean-François Blum, Basile Rousseaux, Laurent Le Moing, Eric Laville et Sandra Zographos.

Une réunion est prévue dès le 23 décembre.

Jean-François Blum rappelle aussi l'importance de l'enquête agricole à laquelle un seul agriculteur a répondu.

Jean-Paul Mignat signale que la liste adressée par le Grand-Figeac était incomplète et qu'il a fait le nécessaire afin qu'elle soit réactualisée.

Un rappel aux agriculteurs sera fait.

10- Adhésion au service « RGPD » (Règlement Européen de Protection des Données) du CDG46 et nomination du CDG46 comme DPD (Délégué à la Protection des Données) de la commune. Nomination d'un RIL (Référént Informatique et Liberté) auprès du CDG46.

M. le Maire rappelle au Conseil que l'adhésion à un service « RGPD » est obligatoire.

Il expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne proposé par le CDG46 (Centre de Gestion de la fonction publique du Lot).

Il propose donc :

- d'autoriser le Maire à désigner le CDG46 comme DPD (Délégué à la Protection des Données) « personne morale » de la commune de Marcihac sur Célé
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.
- d'autoriser le Maire à prévoir les crédits au budget.

Après délibération le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

11- Questions diverses :

- Véronique Jourdan évoque un courrier du PARC qui recherche des personnes intéressées pour participer à diverses commissions.
- Est-ce que des feux pour brûler les déchets verts chez des particuliers peuvent être autorisés en hiver ?

Le maire vérifie la législation en cours et répondra aux intéressés.

Séance levée à 22h50